



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bulletin académique

**n°1009**

du 27 mai 2024



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Bulletin académique n° 1009 du 27 mai 2024

## Sommaire

<b>Secrétariat Général</b>	
- Suites avis CSA académique	<b>3</b>
<b>Direction des Relations et des Ressources Humaines</b>	
- Recrutement d'enseignants du premier degré en service partage à l'INSPE	<b>6</b>
<b>Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques</b>	
- Promotion des personnels administratifs handicapés à l'Éducation nationale par la voie du détachement pour la rentrée scolaire 2024	<b>9</b>
<b>Direction Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation</b>	
- Appel à candidature : chargé(e) de mission académique - Responsable académique persévérance scolaire	<b>15</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
**RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités  
**REDACTEUR EN CHEF** : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille  
**CONCEPTION, RÉALISATION** : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)  
[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)



SG/24-1009-180 du 27/05/2024

**SUITES AVIS CSA ACADEMIQUE**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. MARTIN - Secrétaire général - ce.sg@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données à l'avis émis lors du conseil social d'administration académique du 26 mars 2024.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## Suites données aux avis émis

### Conseil Social d'Administration académique du 26 mars 2024

Avis	Suites données par l'administration
<p><b>Avis n°1 : Amiante</b></p> <p>Face aux inquiétudes légitimes que suscite la présence d'amiante dans les locaux de l'Education Nationale, les personnels et les usagers de chaque école et chaque établissement doivent pouvoir exercer leur droit à l'information à travers la mise à disposition et la consultation des Dossiers Techniques Amiante. Ils et elles doivent également pouvoir demander l'application de la réglementation et des préconisations qui figurent dans ces DTA sans recevoir en retour la moindre pression comme cela a été constaté dans plusieurs circonscriptions et établissements. Pour SUD éducation, la FSU, la CGT et FO, face au danger que représente l'amiante, il est de la responsabilité de l'Education Nationale et des chefs de services de protéger les personnels, de les accompagner dans leurs démarches et de s'assurer du respect des normes en vigueur par les collectivités territoriales dans les locaux dans lesquels les agents effectuent leurs missions.</p> <p>Dans ce contexte, SUD éducation, la FSU, la CGT et FO demandent à M. le Recteur de communiquer à l'ensemble des personnels les droits qui sont les leurs concernant le risque d'exposition à l'amiante. Nous demandons également à M. le Recteur de</p>	<p>Tout d'abord, s'agissant des actions de prévention et d'accompagnement des personnels, une F3SCT s'est tenue sur ce sujet dans le département des Bouches-du-Rhône.</p> <p>Un groupe de travail issu de celle-ci dédié au sujet de l'amiante a été instauré dont le travail devrait aboutir à la réalisation d'un guide, qui sera présenté à la F3SCT académique afin de pouvoir s'appuyer sur les éléments travaillés par la F3SCT départementale.</p> <p>Ainsi, l'académie porte toute son attention concernant le travail qui sera accompli sur ce sujet au niveau départemental afin de pouvoir déployer les éventuelles préconisations au niveau académique.</p> <p>Ensuite, s'agissant des DTA, la Région Sud a fourni l'ensemble des DTA et/ou des fiches récapitulatives remis à jour pour les lycées. Tous ces éléments ont été téléversés dans l'application GARDES.</p> <p>Les membres des différentes F3SCT ont maintenant accès à cette application leur permettant d'avoir une vue sur les documents téléversés.</p> <p>Une nouvelle enquête diligentée par la cellule « bâti » du ministère a été lancée le 2 avril 2024. Les résultats seront communiqués, ce qui permettra de disposer d'un état des lieux consolidé.</p> <p>De plus, la ville de Marseille, par un courrier d'avril 2024, informait l'académie de l'acquisition d'un outil de suivi informatisé des DTA, outil auquel un référent (en l'occurrence le CPA) aura accès après une formation idoine.</p>

rappeler à l'ensemble des chef.fes de service de l'académie qu'aucune pression ne peut être exercée à l'endroit des personnels qui demandent à être informé.es ou à ce que la réglementation soit appliquée sur ce sujet.

Nous demandons enfin que le Rectorat mette tout en œuvre, notamment en s'adressant au Ministère, afin que :

- des examens médicaux soient proposés au plus vite aux personnels exposés actuellement ou par le passé, sans oublier les retraités, au risque d'amiante ;
- des mesures de protection soient instaurées de toute urgence dans tous les établissements amiantés de l'académie ;
- un plan académique de désamiantage soit mis en place au plus tôt.

Toutes les informations seront téléversées progressivement dans l'application GARDES.

Enfin, s'agissant des examens médicaux, après des campagnes de recensement en 2014, 2015, 2018 et 2021, la campagne 2023 se poursuit.

Une information est envoyée de façon nominative, à tous les personnels nés entre 1956 et 1962, "susceptibles" d'avoir été exposés aux poussières d'amiante. L'objectif de ces campagnes quasi-annuelles est de progressivement concerner l'ensemble des agents.

Il a été précisé lors des F3SCT départementales que les personnes pensant être concernées par une exposition accidentelle pouvaient également renseigner le questionnaire.

Les dossiers constitués d'un auto-questionnaire ont été transmis à un bureau d'étude et de recherche indépendant qui va évaluer le niveau d'exposition à l'amiante de chaque agent.

Les visites médicales seront organisées dès lors que l'exposition à l'amiante est confirmée par l'employeur.

Les visites médicales sont assurées en lien avec un centre pneumologie et de radiologie dédié avec lequel l'académie a passé convention (CHG d'Aix en Provence) en fonction du niveau d'exposition (fort, intermédiaire, faible) ou pas (non exposé).

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



DRRH/24-1009-225 du 27/05/2024

## RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'INSPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs d'école s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale 1er degré - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - Mail : [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr)

**1 poste d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré en service partagé à l'INSPE est à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

Profil : enseignement du 1<sup>er</sup> degré à l'Inspé - Ecole Inclusive

### 1/ Candidature

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr); [laurence.espinassy@univ-amu.fr](mailto:laurence.espinassy@univ-amu.fr); [isabelle.guetchoudian@univ-amu.fr](mailto:isabelle.guetchoudian@univ-amu.fr) au plus tard le **3 juin 2024 minuit** suivant la publication de cet avis, **s/c du chef d'établissement si exercice en collège ou lycée, s/c de l'IEN et du DASEN selon les consignes ci-dessous** :

**Objet** : INSPE 2024-2025 – NOM- PRENOM - DISCIPLINE

Copie à : l'IEN du candidat

Elles doivent comporter :

- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi éventuel de la convocation,
- Le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de PPCR,
- Pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré - Avis et signature du supérieur hiérarchique (IEN et DASEN)
- Le dernier arrêté d'échelon.

### 2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'INSPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

### 3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'INSPE est prononcée par le Recteur de l'Académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans un établissement scolaire (collège-lycée-**Ecole**) de l'académie d'Aix-Marseille
- Une à l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

#### 4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service d'enseignement en établissement scolaire (collège-lycée-**école**) et un demi-service d'enseignement à l'INSPE.

#### 5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

#### 6/ Postes ouverts au recrutement

##### **Mi-temps 1<sup>er</sup> degré :**

Nombres de poste	Discipline	Profil	Site Inspé	Date prise de fonctions	Département	Contacts
1	Ecole Inclusive	Formation des futurs enseignants : Master MEEF	Aix	<b>01/09/2024</b>	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH <a href="mailto:veronique.auge@univ-amu.fr">veronique.auge@univ-amu.fr</a>

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

**RECRUTEMENT PROFESSEURS DES ECOLES 1<sup>er</sup> degré ou 2<sup>nd</sup> degré  
MI-TEMPS PARTAGES à l'Inspé**

<b>Composante (UFR, Ecole, Institut)</b>	
Nom :	<b>Inspé</b>
Localisation géographique du poste :	<b>Site d'AIX</b>
<b>Identification du poste à pourvoir</b>	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
<b>Ecole Inclusive</b>	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	<b>01/09/2024</b>
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :	<b>2970</b>
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	<b>0754</b>
<b>PROFIL</b>	
Profil court du poste ( <b>Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application</b> ) :	
<b>Formation des futurs enseignants Master MEEF</b>	

<b>Contact enseignement</b>	
Département d'enseignement :	<b>Collège ALLSH</b>
Nom du directeur / de la directrice du département :	<b>Véronique AUGE</b>
Tél :	<b>+33(0)6 10 64 63 00</b>
e-mail :	<b>Veronique.auge@univ-amu.fr</b>

**Profil détaillé du poste :**

**Compétences particulières requises :**

- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'Inspé tout particulièrement dans les domaines de l'inclusion scolaire et de la formation des professionnels de l'enseignement et de la formation.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant en intervenant dans le domaine des mécanismes de la cognition, et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE. Ses interventions pourront contribuer à préparer les enseignants à la certification du CAPPEI.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Une très bonne connaissance des troubles de l'apprentissage et des dispositifs d'accompagnement corrélatifs est indispensable. Pour ces raisons, l'obtention du CAPPEI et une expérience professionnelle sur des dispositifs d'enseignement adapté seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'Inspé.
- L'enseignant.e recruté.e devra faire preuve d'initiative dans l'ingénierie et la mise en œuvre des formations universitaires articulant recherche, formation, terrain.

**Enseignement :**

- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) sur les enjeux de l'éducation inclusive (cadre réglementaire, pratiques inclusives...) mais aussi dans les domaines didactiques et disciplinaires des parcours et mentions du master MEEF.
- Interventions dans le cadre de l'option PEI et de la formation au CAPPEI
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé d'Aix-en-Provence mais pourront aussi avoir lieu sur d'autres sites de l'Inspé.

<b>Date</b>	<b>Signature du directeur/de la directrice de composante</b>



DIEPAT/24-1009-225 du 27/05/2024

**PROMOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS HANDICAPES A L'ÉDUCATION NATIONALE  
PAR LA VOIE DU DETACHEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024**

Références : Article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique - Décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés - Article 21 de la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes modifiant l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (prolongation des délais d'un an)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les SAENES de l'académie - Mesdames et messieurs les chefs de services académiques - Mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. ALBERTI - Tel : 04 42 95 29 31 - correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef de bureau des personnels administratifs - Tel : 04 42 91 72 28 - Courriel : pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - Mme BERMOND - gestion AAE (A>M) - Tel : 04 42 91 72 42 - marjorie.bermond@ac-aix-marseille.fr - M. BESNARD - gestion des AAE (N >Z) - Tel : 04 42 91 72 52 - emmanuel.besnard@ac-aix-marseille.fr

La promotion des personnels administratifs par la voie du détachement est une expérimentation inscrite dans les lignes directrices de gestion (LDG) qui concerne en premier lieu les personnels administratifs :

Conformément à l'article 12 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, les LDG du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels ont été publiées au BO n° 9 du 5 novembre 2020.

Elles mentionnent l'article 93 de la loi TFP relatif à la voie promotionnelle par détachement des fonctionnaires en situation de handicap.

**Conditions :**

- Appartenir à l'une des catégories suivantes des bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 1°, 2°, 3°, 4°, 9° 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail,
- Justifier d'une durée de service public équivalente à celle demandée pour se présenter au concours interne du corps de AAE dans lequel le détachement et l'intégration le cas échéant vont s'opérer, soit 4 ans de services publics dans le corps des SAENES au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Poste offert : un SAENES** pour l'académie d'Aix-Marseille **sera détaché** dans le corps des AAE à la rentrée scolaire 2024 pour une durée d'un an et pourra être intégré dans le corps des AAE le 1<sup>er</sup> septembre 2025 après validation de la commission de sélection sur le poste sur lequel il est détaché pendant l'année scolaire 2024/2025.

Le poste proposé sera un poste resté vacant après le mouvement intra académique 2024 des attachés titulaires. Le poste proposé sera un poste en EPLE sur la fonction de secrétaire général d'EPLE ou de gestionnaire délégué.

Les candidats devront faire des vœux géographiques par département et par ordre de priorité dans l'annexe joint à la présente circulaire.

Cette publication tient lieu d'avis d'appel à candidatures.

**Un dossier de candidature** dont le modèle est joint en annexe (situation du candidat, parcours de formation, expérience professionnelle et extraprofessionnelle, projet professionnel) et qui comprend la copie du justificatif **en cours de validité** (une demande en cours à la MDPH ne pourra pas être prise en compte) attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (RQTH, reconnaissance de qualité de travailleur handicapé notamment) devra parvenir à la DIEPAT **avant le lundi 17 juin 2024 au plus tard** à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

### **TOUT DOSSIER PARVENU APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS EXAMINÉ**

Les demandes de candidature feront l'objet d'une instruction par mes services. Les candidats retenus à l'issue de la sélection des dossiers seront convoqués **le mercredi 26 juin 2024 à partir de 13h30** au rectorat d'Aix-en-Provence (salle Izzo).

- à un entretien professionnel avec un jury comprenant le Président, d'un corps égal ou supérieur à celui de AAE, le correspondant handicap compétent en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et une personne du pôle des ressources humaines, afin d'apprécier les aptitudes professionnelles et la motivation des candidats.
- l'entretien :
  - dure au plus 45 minutes,
  - sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience établi par le candidat,
  - point de départ : un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son parcours professionnel,
  - la commission apprécie la motivation, le parcours professionnel, la capacité du candidat à occuper les fonctions postulées,
- Les candidats retenus par la commission sont détachés dans le corps d'accueil pour un an,
- dès sa nomination, l'agent est classé selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les lauréats du concours interne,
- le déroulement de la période de détachement fait l'objet d'un rapport intermédiaire en milieu d'année scolaire, et, d'un rapport d'appréciation des compétences acquises et de leur mise en œuvre en fin d'année scolaire. Ces rapports sont établis par le supérieur hiérarchique direct.
- Au terme de la période de détachement (juin 2025), l'aptitude professionnelle est évaluée par la commission de sélection :
  - sur la base des rapports d'appréciation élaborés par le supérieur hiérarchique direct,
  - point de départ : un exposé de 10 minutes au plus de l'agent sur les principales activités réalisées pendant son détachement,
  - la commission apprécie les capacités de l'agent à exercer les missions du corps d'accueil.

Si le fonctionnaire est déclaré apte, il sera intégré dans le corps des AAE à titre définitif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 sur le poste sur lequel il a été détaché.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

**ANNEXE - DEMANDE DE DÉTACHEMENT**

**AU TITRE DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**(à retourner à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) pour le lundi 17 juin 2024 au plus tard)**

**I - SITUATION ADMINISTRATIVE**

Nom : Nom de jeune fille : Prénoms : Date et lieu de naissance : N° de sécurité sociale :	Corps : Fonction :
Adresse personnelle :	
Adresse mél académique : N° téléphone : (indispensable pour le suivi du dossier) N° portable :	
Affectation : - établissement, service : - adresse : - n° de tél. : - adresse mél :	
Parcours de formation et diplômes :  Expérience extra-professionnelle :	

Pour tous les personnels, joindre une copie de votre RQTH en cours de validité et de votre bulletin de salaire.

**Je soussigné(e) atteste sur l'honneur être fonctionnaire bénéficiaire de l'obligation d'emploi et sollicite par le dépôt du présent dossier une demande de détachement dans le corps supérieur que je m'engage à rejoindre si je suis retenu(e) selon les priorités géographiques ci-dessous (indiquez le ou les départements) :**

Choix n° 1 de département :

Choix n° 3 de département :

Choix n° 2 de département :

Choix n° 4 de département :

*\* Les vœux sont à formuler par ordre de priorité et par département et non par ville. Il est impératif de formuler au moins un vœu.*

Date et signature de l'agent :









DRAIO/24-1009-109 du 27/05/2024

**APPEL A CANDIDATURE : CHARGE(E) DE MISSION ACADEMIQUE - RESPONSABLE  
ACADEMIQUE PERSEVERANCE SCOLAIRE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale s/c de Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. CASSAR - Directeur Régional Académique à l'information et à l'Orientation - Tel : 04 42 91 70 15 - mail : ce.draio@region-academique-paca.fr

Le poste de responsable académique persévérance scolaire est susceptible d'être vacant à la rentrée 2024.

Ce poste est ouvert aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

**Appel à candidature : Chargé de mission -  
Responsable académique persévérance scolaire**

**Cadre réglementaire :**

[https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo14/MENE1306159C.htm?cid\\_bo=71326](https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo14/MENE1306159C.htm?cid_bo=71326)

**Intitulé de la mission :** Chargé de mission - Responsable académique persévérance scolaire en charge de la Mission de lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et de l'obligation de formation.

**Définition de la mission :**

Sous la responsabilité du DRAIO, la mission proposée consiste à contribuer au pilotage régional et à la déclinaison académique de la politique de persévérance scolaire.

En collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs mobilisés, le chargé de mission académique impulse, accompagne et soutient la politique ministérielle et régionale pour faciliter l'accès à la qualification, mieux sécuriser les parcours et mettre en œuvre l'obligation de formation.

Au cœur des principes partagés de prévention de l'abandon scolaire précoce, le chargé de mission coordonne la MLDS qui agit en direction des élèves, des équipes qui les accompagnent et des jeunes de 16 à 25 ans sans solution. Cette action se décline autour de 3 grandes missions : prévention, intervention et remédiation.

Personnels pouvant postuler	Personnels enseignants et d'éducation.
Compétences attendues	<p>*Une bonne connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des enjeux et des politiques liés à la persévérance scolaire et au décrochage,</li> <li>- de l'Institution et des acteurs de la lutte contre le décrochage.</li> </ul> <p>*Organisation, rigueur et autonomie.</p> <p>*Une très bonne maîtrise des logiciels de bureautique.</p>
Missions	<p><b>1° En région académique et en académie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-construire une politique de région académique avec le responsable persévérance scolaire du site de la DRAIO de Nice,</li> <li>- Renforcer les articulations entre les différents échelons de pilotage : régional, départemental et territorial.</li> <li>- Développer des liens et une collaboration entre les personnels MLDS des 2 académies,</li> <li>- Développer et dynamiser les partenariats inter-institutionnels, dans le cadre de l'obligation de formation et des nouveaux dispositifs de lutte contre le décrochage,</li> </ul> <p><b>2° Ingénierie de formation et Expertise pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le pilotage académique des dispositifs qui concourent avec la MLDS à la lutte contre le décrochage scolaire.</li> <li>- Mettre en œuvre les actions de prévention, d'intervention et de remédiation de la MLDS en fonction des besoins identifiés, en lien avec les EPLE, les CIO, les réseaux FoQualE et les PSAD,</li> <li>- Evaluer la pertinence de l'activité de la MLDS à l'aide d'indicateurs, établir des bilans d'activités et statistiques à l'échelle des réseaux, départements et académie,</li> <li>- Impulser la mise en œuvre de pédagogies innovantes et/ou favorisant la persévérance scolaire, en direction des jeunes pris en charge par le personnel MLDS</li> </ul>

	<p><b>3° Organiser l'activité des personnels MLDS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement de l'activité,</li> <li>- Recrutement des personnels,</li> <li>- Accompagnement du personnel,</li> <li>- Suivi et bilan de l'activité.</li> </ul> <p><b>4° Communiquer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une veille informative et d'innovation et la diffuser aux acteurs concernés,</li> <li>- Préparer et présenter les bilans de l'activité MLDS,</li> <li>- Assurer la représentation de l'institution en tant qu'expert de la lutte contre le décrochage.</li> </ul>
Temps de service et remarques liées aux modalités d'affectation	<p>Rattachement administratif au rectorat d'Aix-Marseille dans les locaux de la DRAIO. Poste à temps plein : le temps de service requis correspond aux obligations des personnels du rectorat.</p> <p>Le cadre de gestion des chargés de mission académique à temps plein est précisé au bulletin académique N°976 du 17 juillet 2023.</p> <p>La mission fera l'objet d'un rapport d'activité en fin d'année scolaire.</p> <p>Les candidatures seront examinées par une commission académique.</p>
Poste à pourvoir	Un poste temps plein
Modalités de recrutement	<p>Les candidats retourneront la fiche de candidature ci-après ainsi qu'un CV et une lettre de motivation à l'adresse mail ci-dessous dans les 15 jours suivant la parution de cet appel à candidatures : soit jusqu'au lundi 10 juin 2024, délai de rigueur.</p> <p>Ils pourront accompagner ces éléments de tous les documents qui leur semblent utile pour étayer leur candidature (exemple : certificat de lutte contre le décrochage scolaire).</p>
Contacts :	ce.draio@region-academique-paca.fr

**RENTREE 2024**

**Fiche de candidature – chargé(e) de mission académique**  
**Responsable académique persévérance scolaire.**

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

GRADE :

DISCIPLINE (POUR LE SECOND DEGRE) :

ADRESSE PERSONNELLE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

DIPLOME ET ANNEE D'OBTENTION :

---

JE DECLARE ETRE CANDIDAT(E) AU POSTE DE CHARGE DE MISSION ACADEMIQUE  
Responsable académique persévérance scolaire en charge de la MLDS et de l'obligation de  
formation.

DATE :

SIGNATURE :

---

AVIS, DATE, SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DU SUPERIEUR  
HIERARCHIQUE :